

Concours photo

Etudiants et chercheurs internationaux

La Direction des Affaires internationales vous propose un concours photo sur le thème Etudes et Recherche à l'ENS de Lyon : quels souvenirs ?

Vous séjournez à l'ENS de Lyon cette année en tant qu'étudiant ou chercheur international. Qu'est-ce qui vous a marqué cette année ? Arrivée à l'ENS de Lyon, découverte de Lyon, rencontre insolite, racontez-nous vos moments marquants en photos !

Vous avez jusqu'au 31 mars pour nous envoyer vos photographies selon le règlement ci-dessous.

Règlement du concours

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement (ci-après le « Règlement ») par le participant, c'est-à-dire toute personne physique qui participe au concours (ci-après le « Participant »).

En conséquence, le Participant reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu du Règlement ne nécessite pas une signature manuscrite ou virtuelle du Règlement.

En participant au concours, le Participant accepte sans réserve les termes du Règlement.

Article 1 - Candidats

Ce concours est ouvert aux étudiants et chercheurs internationaux de l'ENS de Lyon.

Article 2 - Modalités de participation

Le Participant enverra par mail à international@ens-lyon.fr les éléments suivants :

- Coordonnées : nom, prénom, mail
- Une à quatre photographies (ci-après individuellement « Photographie ») et collectivement les « Photographies ») sur support numérique (noir et blanc ou couleurs) sur le thème du concours. Les Photographies devront être en haute définition et format .jpg
L'envoi du Participant se fait sous la forme d'un fichier électronique selon les contraintes suivantes :
Dimensions minimum : 30x20 cm ou 3 500x2 300 pixels ;
Définition : 300 DPI ;
Ce qui correspond à une taille de fichier en jpg d'environ 5Mo en RVB
- Pour chaque Photographie, merci de préciser un titre et le lieu de la prise de vue. Il est possible également d'ajouter une légende explicative d'un maximum de 100 mots
- La mention de la phrase suivante : « J'ai pris connaissance du règlement du concours que j'accepte sans réserve et dans son intégralité ».
- Date limite d'envoi : 31 mars

Article 3 - Propriété intellectuelle

3.1. Garantie de jouissance paisible

Le Participant garantit être l'auteur de toute Photographie qu'il soumet. Il garantit que chaque Photographie soumise n'est pas la contrefaçon d'une œuvre préexistante et ne porte atteinte à aucun droit de tiers.

3.2. Concession de droits

Le Participant concède à l'ENS de Lyon les droits de reproduction et de représentation attachés à chaque Photographie soumise, et notamment, pour chacune, les droits de communication, reproduction, diffusion, utilisation, distribution, transmission et représentation sur tous types de support existants ou à venir et par tous moyens existants ou à venir, notamment par l'intranet de l'ENS de Lyon, via internet, via les réseaux sociaux, via les supports de communication de l'ENS de Lyon et à des fins culturelles et de promotion de l'ENS de Lyon.

Chaque concession de droits est valable pour le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la soumission de la Photographie concernée par le Participant à l'ENS de Lyon. Cette autorisation est renouvelable par tacite reconduction par périodes de même durée, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois au moins avant la date d'expiration de la période en cours.

Chaque concession de droits est consentie à titre gratuit.

Article 4 - Responsabilité du Participant

Le Participant assume l'entière responsabilité du contenu de chaque Photographie soumise à l'ENS de Lyon et s'engage à ce que chacune respecte :

- la réglementation en vigueur à l'ENS de Lyon, et
- tout droit de tiers, et
- l'ensemble des législations en vigueur.

Article 5 - Processus de sélection

La ou les photographies retenues seront présentées à une commission composée de membres de l'ENS de Lyon et de représentants du milieu de la photographie. Les membres s'appuieront pour leur choix sur un ensemble de critères :

1. L'originalité de la vision : la capacité de présenter un sujet sous un angle nouveau ou de façon inédite.
2. L'impact visuel de l'image : l'effet, la portée de l'image photographique sur la sensibilité ou l'intellect du spectateur.

Article 6 - Données à caractère personnel

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées en conformité avec la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, et en conformité avec le règlement 2016/679 du Parlement européen et la directive 2016/680 du Conseil de l'Union européenne du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'effacement des informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à dpo@ens-lyon.fr